



interliaisons

Spécial

**MARS
2011
N° 63**

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Note : La réforme des collectivités territoriales ça intéresse l'UCR CGT et les retraités ! *page 2*
- Document de réflexion. *page 3 à 7*

Les permanences de l'UCR-CGT

Du 22 au 24 mars

Guiche Maurice

Kremer Jean-Claude

Du 29 au 31 mars

Georges Gilka

Béal Jean-François

Contact : **01 48 18 87 52** ou **01 48 18 32 11** • En cas d'absence : **le 01 48 18 87 56**

Mars 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

■ 8 : 9h - Bureau de l'UCR
■ 17 : Actions, initiatives revendicatives
■ 22 : 9h - Bureau de l'UCR à Lyon
■ 29 : Journée d'étude de l'UCR sur la sécurité
■ 31 : 9 H./16 H.30 - CE de l'UCR

Avril 2011						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1er mai

■ 5, 6, 7 et 8 : CONGRÈS DE LA FERPA
■ ■ 14 : 9h/16H.30 - Bureau puis CE de l'UCR
■ 28 : 9h - Bureau de l'UCR

Note

La réforme des collectivités territoriales ça intéresse l'UCR CGT et les retraités !

La France serait un pays difficile à diriger, à réformer, paraît-il. Il deviendrait un vieux continent, dépassé par les nouveaux pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil.

Ce genre de débat ne peut nous empêcher de sourire : de tous temps pour justifier les réformes politiques, économiques, sociales, structurelles, conjoncturelles, on n'a cessé de nous vanter les mérites des autres ! Un jour le Japon, un autre la Grande-Bretagne, un autre l'Allemagne et maintenant la Pologne, la Chine, etc.

En dehors des voyages exotiques, il vaudrait mieux avouer pourquoi les gouvernements successifs en France veulent réformer et pourquoi ils trouvent souvent de la méfiance, de l'opposition de la part des salariés et retraités !

En vérité la France est comme tous les grands pays industrialisés du monde, elle change beaucoup et se réforme beaucoup, sous bien des aspects.

Ce qu'il faut bien observer c'est que toutes ces réformes ont un sens, une cohérence et des conséquences.

Moderniser ce serait privatiser les services publics, mettre en compétition les hommes et les territoires, transférer la fiscalité des entreprises sur les ménages, casser les garanties collectives... Tous nous avons en tête des exemples nombreux et différents pour illustrer ces propos.

En matière d'évolution de l'état, des collectivités territoriales, de l'union européenne de leurs compétences ça change aussi beaucoup. Le sens et les résultats sont souvent les mêmes : faire

place nette pour le marché, offrir de nouveaux profits à la finance, précariser et mettre en compétition les hommes entre eux !

Le 17 novembre 2010, la loi portant réforme des collectivités territoriales a été définitivement adoptée. Comme bon nombre de réformes ces dernières années, elle est en fait une grande offensive pour recentraliser les pouvoirs, livrer au privé certains services publics, accentuer les inégalités sociales et territoriales.

La NVO «Spécial collectivités territoriales», hors série de décembre 2010 a très bien traité le sujet et l'UCR s'en est largement inspirée pour fournir aux militants retraités une analyse sur de l'évolution des territoires à travers cette réforme.

Jean-Pierre Grenon



RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

UNE OFFENSIVE DE PLUS CONTRE LE PROGRÈS SOCIAL, HUMAIN, DÉMOCRATIQUE !

Beaucoup plus qu'une « revanche » de la droite contre les régions majoritairement dirigées par la gauche, la réforme des collectivités territoriales est dans la continuité de ce que nous « subissons » depuis 2007!

Depuis son entrée en fonction et, sans doute même avant, Nicolas Sarkozy ne cesse en effet de présenter la France comme une suite d'anomalies.

- Anomalie le modèle français d'intégration fondé sur le droit du sol et l'égalité des citoyens;
- Anomalie l'attachement à un âge légal de départ à la retraite fixé à 60 ans;
- Anomalie le niveau de prélèvements obligatoires, l'impôt sur la fortune notamment;
- Anomalie la place occupée par les Services Publics et l'existence d'une Fonction publique qui réunit près du quart de la population active dans une situation statutaire et non pas contractuelle;
- Anomalie encore, l'existence de plus de 36 000 communes et de quelques 500 000 élus dans les collectivités territoriales.

LOGIQUE D'ENTREPRISE

De la révision de la carte judiciaire à celle de la défense, de l'autonomie des universités à la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » au changement de statut de la Poste, les services et l'action publics ont vu leur gouvernance et leurs objectifs profondément modifiés. Ils sont désormais placés sous le signe de la dictature comptable et de la réduction des effectifs. Ils sont soumis - l'hôpital en est sans doute un exemple emblématique - à un « nouveau management » qui emprunte concepts et outils au marché!

C'est en somme, une logique d'entreprise à l'échelle d'un pays. « L'entreprise France » version Elysée !

D'UN DÉSENGAGEMENT PROGRESSIF À UN REMODELAGE PROFOND DE L'ÉTAT.

Emploi, développement économique, services publics, éducation, santé, logement, transports, environnement, petite enfance, personnes âgées...

La politique nationale « d'aménagement du territoire » devait donc, comme il était écrit dans les textes, s'attacher à détecter, à mettre en valeur et à soutenir les atouts de chaque territoire.

Elle devait répondre aussi à une volonté de solidarité nationale en faveur des territoires les plus en difficulté. L'Etat devait, dans ce cadre-là, encourager les acteurs les plus dynamiques à développer leurs points forts et leur complémentarité, améliorer leur organisation collective et renforcer leur stratégie de développement économique et de recherche afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance au service des territoires et des populations qui y vivent.

D'un point de vue régional, par exemple, chaque lieu d'un territoire devrait avoir accès aux services et aux transports publics, aux activités économiques et aux loisirs.

Aménager le territoire aurait donc dû consister à favoriser le développement harmonieux d'une région, d'un territoire, sur le plan économique, culturel, en préservant l'équilibre entre zones urbaines et zones rurales.

Mais, outre le fait que les transferts de compétences n'ont pas été accompagnés de moyens financiers nécessaires à leur mise en

œuvre, l'Etat, qui devait être un pilier de cet aménagement du territoire, s'est progressivement désengagé.

Ce désengagement s'est caractérisé successivement par la suppression de la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité directe locale d'une part et, le gel en valeur des dotations de l'Etat.

Si chacune de ces mesures concourt à l'étranglement des finances locales, leur couplage s'avère encore plus redoutable. Surtout dans un contexte où, du fait de la crise, bon nombre de collectivités, notamment les départements, sont confrontés à une explosion de leurs dépenses sociales.

Le résultat de l'ensemble de ces mesures est que bien avant l'adoption de la loi portant réforme des collectivités territoriales, celles-ci se trouvent déjà privées d'une grande part de leur autonomie financière. Les régions par exemple n'ont en pratique plus d'autonomie fiscale puisque leurs ressources sont fixées par des barèmes d'Etat. Une remise en cause de la décentralisation qui les prive de quasiment toutes leurs marges de manœuvre : il ne leur reste que la part modulable de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et la taxe sur les cartes grises... soit, le plus souvent, moins de 10% de leur budget. Du coup, c'est leur capacité à investir et les possibilités de financer les services publics dont-elles ont la charge qui se trouvent remises en question.

Les départements sont également confrontés à la même problématique.

La suppression de la taxe professionnelle les prive, par exemple, d'une capacité d'arbitrage fiscal entre mise à contribution des ménages et mise à contribution des entreprises. Comme par ailleurs, ils sont confrontés à une diminution globale de l'apport de ces dernières, ils n'auront plus guère le choix **entre l'augmentation de la pression fiscale locale sur les habitants ou, là encore, l'abandon pure et simple de certains services publics locaux.**

Dans la crise, les départements sont en effet confrontés à la baisse de leurs recettes et à l'explosion des dépenses sociales. **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, la prestation de compensation du handicap (PCH), et le revenu

de solidarité active (RSA) s'élèvent ainsi à 13,4 milliards d'euros pour toute l'année 2010 en progression de 7% sur l'année précédente. Or, ces prestations **transférées** par l'Etat ne sont que partiellement compensées et, le **reste à charge** supporté par les budgets départementaux s'élève, toujours pour 2010, à 5,3 milliards d'euros contre 4,5 en 2009!

Ce déséquilibre plonge d'ores et déjà une vingtaine de départements dans d'importantes difficultés financières qui ont conduit l'Assemblée des départements de France (ADF) à demander la création d'un fonds de soutien exceptionnel doté d'au moins 2,5 milliards d'euros. Or, il faut savoir que le gouvernement a généreusement doté ce fonds de soutien de 150 millions d'euros !

Ce sont donc les « acquis » de la décentralisation, autonomie financière, développement et aménagement des territoires, prise en charge des besoins au plus près des populations, qui sont remis en cause.

La réforme des collectivités territoriales se présente comme une extension de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) aux territoires et à la fonction publique territoriale....

On assiste en fait à un profond remodelage de l'Etat et de son appareil administratif, à une redéfinition complète des politiques publiques, **à la remise en cause du « modèle républicain » et du « modèle social » qui se sont historiquement construits dans notre pays.**

Le paradoxe, c'est que ces réformes sont menées tambour battant alors même que les experts s'accordent à reconnaître que c'est son **modèle social et l'importance du rôle et de la place des services publics** qui ont permis à notre pays de plutôt mieux traverser la crise que d'autres.

LES CINQ POINTS CLÉS DE LA RÉFORME :

1 - le renforcement de l'intercommunalité :

C'est le premier point de la réforme et c'est le moins contesté ! L'objectif est qu'en juin 2013, l'ensemble du territoire soit couvert par des structures intercommunales.

La loi prévoit par ailleurs la suppression de la reconnaissance légale des *pays*, qui pourront

néanmoins poursuivre leur action jusqu'à échéance des contrats en cours.

Bien entendu, les Conseils de Développement, qui en caractérisait le fonctionnement et, dans lesquels la CGT s'est largement investie, disparaîtront aussi.

2 - la métropole :

Au prétexte de réduire le « mille feuilles » que seraient devenues les collectivités territoriales, la loi en crée une nouvelle : **la métropole.**

Cette dernière concerne les zones urbaines d'au moins 500 000 habitants et sa création répond à, un objectif explicite : améliorer la compétitivité et l'attractivité des territoires concernés. D'où bien des questions :

- Cette logique de compétitivité ne risque-t-elle pas de se mettre en œuvre au détriment des autres territoires ?
- N'est-elle pas la négation même d'une politique équilibrée d'aménagement ?
- Et le risque n'est-il pas grand que l'affirmation des métropoles **dans la compétition internationale des territoires** se fasse au détriment des politiques de solidarité et de cohésion sociale ?

Bref, la coupure entre un petit nombre de zones de développement privilégié et les autres territoires pourrait bien être consommée, aggravant une fracture territoriale dont les populations les plus fragiles paieraient le prix fort.

C'est ainsi en effet que les métropoles interviendraient à l'intérieur de leur périmètre sur les ZAC, le développement économique, les schémas de cohérence territoriale, les transports urbains, l'urbanisme, le programme local d'habitat, la politique du logement y compris social, l'insertion économique et sociale, la prévention de la délinquance, l'assainissement et l'eau, les déchets, la lutte contre la pollution, les transports scolaires, la gestion des routes, les équipements socioculturels et socio-éducatifs..... L'Etat pouvant d'autre part leur confier des grands équipements et de grandes infrastructures.

Pouvant disposer de transferts de fiscalité locale ou de dotations de l'Etat...la métropole pourrait très vite ressembler à **un monstre technico administratif.**

3 - Création de conseillers territoriaux :

Autre point capital de la réforme la création d'une nouvelle catégorie d'élus les Conseillers Territoriaux. Au nombre de 3471 ils substitueront à partir de 2014 aux 4037 Conseillers Généraux et aux 1880 Conseillers Régionaux d'aujourd'hui.

Ils siégeront à la fois dans<<instance délibérante>>du département et dans celle de la région.

Détenteurs d'un mandat unique, ils seront élus pour 6 ans au scrutin uninominal à deux tours, dans le cadre de cantons redécoupés et avec un seuil minimum de 12,5% pour atteindre le second tour.

La loi prévoit la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux en mars 2014. Ce faisant elle réduit les mandats des conseillers régionaux élus en 2010 de six ans à quatre ans, tandis que celui des conseillers généraux qui seront élus les 20 et 27 mars de cette année ne sera que de trois ans.

4 - Nouvelle répartition des compétences :

La loi introduit dans ce domaine d'importantes modifications.

Seules les communes conservent en effet la « **clause de compétence générale** ». C'est-à-dire la possibilité d'intervenir dans n'importe quel champ, ce qui permet de développer un projet dans toutes ses dimensions : économique, social, environnemental et donc de lui donner sa cohérence.

Cela veut dire que les régions et les départements ne pourront intervenir de « plein droit » que sur des domaines « listés » explicitement par la loi. Par exemple, les collèges, le social, le transport, le service départemental d'incendie et de secours, pour les départements ; les lycées, la formation professionnelle et les transports pour les régions.

Il faut cependant noter que cette clause de compétence générale est maintenue aux régions et aux départements en matière de sport, de culture et de tourisme, parce que l'essentiel des financements dans ces secteurs provient des collectivités.

5 - De nouvelles finances locales, ou la limitation des financement croisés :

Outre la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la « *cotisation économique territoriale* » (qui génèrent un manque à gagner pour les collectivités territoriales que la CGT évalue à environ 13 milliards d'euros) la réforme des finances locales modifie aussi la répartition de la fiscalité locale entre les différentes collectivités.

C'est ainsi que les parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont transférées au secteur communal, tandis que la part départementale de la taxe d'habitation va au secteur communal et la part régionale de la taxe foncière sur le foncier bâti aux départements.

Par ailleurs, la *cotisation foncière* (CFE) qui remplace la part foncière de la taxe professionnelle est elle aussi transférée au secteur communal. Les régions et départements ne percevront plus qu'une part de la *cotisation sur la valeur ajoutée* des entreprises (CVAE).

Si cette nouvelle répartition n'aide surtout pas à une meilleure visibilité des ressources des différentes collectivités, une chose est sûre...elles seront en diminution. Mais, n'est-ce pas là le véritable objectif du gouvernement : contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses, les associer à la réduction des déficits dont-elles seraient, selon le gouvernement, en bonne partie responsables, et ainsi leur imposer la chasse à l'emploi public à laquelle l'Etat se livre déjà.

QUELS ENJEUX ?

Avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la réforme des collectivités territoriales, la révision générale des prélèvements obligatoires, c'est à une transformation profonde du rôle de l'Etat et de la puissance publique que nous sommes aujourd'hui confrontés.

La réforme des collectivités territoriales pose avec force les questions de proximité, de citoyenneté, de l'égalité de traitement, de solidarité.

Ce qui est en jeu aujourd'hui c'est le rôle de l'Etat et de la puissance publique.

D'un Etat que l'on qualifiait « d'Etat providence » qui intervenait donc pour une meilleure répartition des richesses, pour l'égalité entre les classes sociales, entre les territoires, qui incarnait **l'intérêt général**, on va vers un Etat conçu

comme étant exclusivement au service du développement capitaliste, du renforcement des profits.

QUELLE DEMARCHE CGT ?

La transformation du rôle de l'Etat vise donc aussi à transformer la société pour satisfaire les appétits capitalistes au détriment de celles et ceux qui créent et produisent les richesses.

Cela concerne donc tous les salariés dans leur vie au et hors travail, mais aussi bien sûr, les jeunes et les retraités.

Des réformes comme celle qui touchent à l'organisation et à l'aménagement des territoires, qui ont des conséquences sur la vie quotidienne de chacun, sur le devenir de ces mêmes territoires **mériteraient d'être vraiment débattues.**

Avec les citoyens, les usagers, les personnels, les élus des collectivités territoriales!

Le propre des politiques publiques, c'est en effet qu'elles sont les seules susceptibles de prendre en compte **l'intérêt général.**

Elles ne sauraient donc être étrangères au syndicalisme et, par conséquent, à la CGT!

C'est à partir de la démarche qui est la nôtre, à partir de nos propositions, des attentes et des besoins des citoyens, des usagers, des personnels, que la CGT entend (doit) participer, à l'évolution des services publics et des politiques publiques.

Cela passe non par le rationnement, l'affaiblissement, la suppression d'emplois, de missions de service public, mais par un renouvellement de l'organisation et de la gestion permettant la mise en place de politiques publiques plus efficaces, au niveau territorial le plus pertinent, au plus près des citoyens et sous leur contrôle.

À l'évidence, cette exigence nécessite des réformes, des outils, des idées.

Des réformes pour financer les politiques publiques et échapper au diktat actuel des équilibres comptables.

La CGT a, dans ce domaine nombre de propositions qui, dans le cadre d'une nouvelle répartition des richesses, mettant davantage à contribution les profits et les revenus du capital,

permettraient de trouver des ressources nécessaires.

La CGT avance ainsi deux propositions majeures:

- une réforme en profondeur de la fiscalité et du financement de la protection sociale;
- la création d'un pôle financier public pour financer un certain nombre de priorités sociales comme le logement, le développement durable ou bien encore le développement des infrastructures de transports et la politique industrielle.

Ces outils sont susceptibles d'aider à une réelle modernisation au service des usagers.

La CGT est ainsi disponible pour, par exemple, construire des indicateurs de qualité des services publics élaborés avec les salariés et les usagers, de manière à pouvoir établir des diagnostics permettant d'envisager toutes les évolutions nécessaires.

Dans le même ordre d'idées, elle demande avec les autres organisations syndicales et des associations d'usagers, la mise en place de commissions de modernisation, au niveau régional et départemental, qui intégrerait les représentants des personnels et des usagers.

Elles devraient être dotées de réelles prérogatives dont la possibilité de saisine à l'initiative des représentants de l'Etat, des associations d'usagers ou des organisations syndicales. Les défis sont immenses.

Les évolutions de la société ouvrent en effet aux politiques publiques des champs nouveaux.

Qu'il s'agisse de **l'allongement de la durée de vie**, des droits à la communication ou à la connaissance, des besoins d'insertion ou de coopération dans la construction européenne, les réponses sont à construire.

Des idées nouvelles apparaissent conséquences de la crise et des remises en cause dont est porteuse la politique gouvernementale. Ces idées exigent un **renouvellement de la réflexion syndicale sur la place, le rôle et la conception même des politiques publiques.**

Et cela concerne aussi bien les actifs que les retraités donc, **l'ensemble des organisations de la CGT.**

LUTTE EN TERRITOIRE

GUÉRET : usagers, personnels et élus viennent après 9 mois d'obtenir la réouverture de la radiothérapie ?

Les luttes du Limousin nous redonnent du tonus ! gagner c'est possible !

Ce succès est de bon augure avant l'action nationale du 2 avril, soutenue désormais par 51 organisations nationales et 89 organisations locales.

L'APPEL :

Notre santé en danger : le 2 avril 2011, toutes et tous dans l'action !

la mise en œuvre par le gouvernement de la loi HPST-Bachelot-Sarkozy frappe de plein fouet nos hôpitaux, nos maternités, nos centres d'IVG... c'est tout notre service public de santé qui se détériore, tant pour celles et ceux qui en ont besoin que pour celles et ceux qui y travaillent.

les franchises médicales, les déremboursements, les dépassements d'honoraires, les restructurations hospitalières, les privatisations, le démantèlement de la sécurité sociale, la réforme de la dépendance, la mise à mal de la psychiatrie publique... remettent en cause l'accès aux soins pour des millions de nos concitoyens.

Usagers, personnels et élus, il est temps de réagir ensemble !

51 organisations associatives, syndicales et politiques nationales représentant usagers, personnels et élus :

- se mobilisent pour défendre, promouvoir et construire démocratiquement un système de santé public, solidaire, pour toutes et tous, partout sur le territoire.
- appellent la population et les professionnels à se mobiliser contre la politique gouvernementale mise en place par les agences régionales de santé (ars).
- appellent dès maintenant à une journée nationale d'action unitaire touchant toutes les régions :

Samedi 2 avril 2011 en direction des ARS (Agences Régionales de Santé).

<http://www.coordination-nationale.org/>